

# Collaboration avec le FCPF, FIP et les autres initiatives REDD+

---

PROGRAMME ONU-REDD

---

17-19 mars 2010



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document est imprimé en un nombre d'exemplaires limité pour réduire le plus possible l'impact des processus sous-tendant le Programme ONU-REDD et contribuer à la neutralité climatique. Les participants aux réunions sont aimablement invités à se munir de leurs propres copies. La plupart des documents destinés aux réunions consacrées au Programme ONU-REDD peuvent être consultés sur le site Internet [www.unredd.net](http://www.unredd.net).

## **Efforts de coordination du Programme de collaboration ONU-REDD**

Le Programme ONU-REDD et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), qui sont les deux initiatives multilatérales centrales en matière d'appui à la préparation des pays à la REDD, ont très tôt reconnu qu'il était indispensable de travailler en étroite collaboration et de coordonner leurs efforts.

En conséquence, une note relative à la coopération technique a été approuvée en 2008. Depuis, de nombreuses missions conjointes ont été entreprises pour appuyer les efforts fournis par les pays en vue de se préparer à REDD+ et d'autres missions sont envisagées. Des interventions et des discussions conjointes ont eu lieu dans plusieurs grands forums internationaux, notamment dans le cadre de manifestations parallèles aux négociations sur le climat lors des quatorzième et quinzième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de réunions d'apprentissage organisées au cours des deuxième et troisième Journées sur la forêt, à Poznan et à Copenhague en décembre 2008 et 2009. On observe en outre une bonne coopération au niveau de l'élaboration d'orientations sur des questions telles que la mesure, le rapport et la vérification (MRV) et l'engagement des parties prenantes.

Des rencontres régulières entre les responsables des deux initiatives sont organisées pour analyser les progrès accomplis et étudier les moyens de renforcer la collaboration. Des progrès considérables ont été accomplis au niveau du processus de préparation.

Par la suite, deux autres initiatives ont vu le jour. Le Programme ONU-REDD étudie la possibilité de collaborer avec le Fonds forestier du bassin du Congo créé en juin 2009 pour soutenir les projets novateurs et réformateurs en faveur de la protection des forêts ombrophiles du bassin du Congo. Le Fonds a démontré sa volonté de travailler en collaboration étroite avec le Programme ONU-REDD et a sollicité le statut d'observateur au Conseil d'orientation.

Le Programme d'investissement pour la forêt a également été lancé par la Banque mondiale dans le but de mobiliser plus de fonds et d'appuyer la mise en œuvre des politiques et des mesures en faveur de la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et d'une gestion forestière durable. Le Programme ONU-REDD fait partie des « observateurs actifs » au sein du Comité directeur du Programme d'investissement pour la forêt.

## **Appels à l'adoption de réformes et détermination de l'ONU et de la Banque mondiale à coopérer plus avant**

En dépit des progrès ci-dessus mentionnés en faveur de l'harmonisation des formats du R-PP et de la collaboration renforcée, les pays REDD comme les donateurs ont clairement laissé entendre qu'il faudrait améliorer davantage la coordination globale entre les initiatives REDD de l'ONU et de la Banque mondiale, et définir de façon précise leurs rôles complémentaires. S'adressant à l'ONU et à la Banque mondiale peu avant la quinzième session de la Conférence des Parties, cinq chefs d'État et de gouvernement ont déclaré que, malgré les efforts notables en vue de coordonner les deux initiatives et d'améliorer leur mise en œuvre, l'ONU et la Banque mondiale devraient s'employer ensemble à réformer et rationaliser leurs institutions REDD. Comme suite à cette intervention, le Secrétaire général des Nations Unies et le Président de la Banque mondiale ont déclaré que « comme vous l'avez noté, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), le Programme ONU-REDD et le Programme d'investissement pour la forêt (PIF) s'emploient déjà à dégager des pratiques, une élaboration des politiques et un apprentissage communs des leçons tirées sur le terrain autour de la REDD+ ainsi que des investissements évolutifs pour la forêt. Le FCPF et le Programme ONU-REDD aident déjà les pays à se préparer à REDD+.

Nous pensons qu'en tirant des parti points forts actuels et avérés dans les domaines des services financiers, du renforcement des capacités et de la fourniture d'une assistance, il est possible d'asseoir une structure

institutionnelle pour aider les pays en développement à se préparer à REDD+ et à accroître leurs efforts en ce sens.

« Ces initiatives pourraient donc servir de point de départ pour concevoir une structure institutionnelle unifiée et cohérente pour la REDD+, qui continuerait de tirer parti des atouts respectifs des organismes participants (FAO, PNUD, PNUE et Groupe de la Banque mondiale) pour satisfaire à temps et de manière efficace et coordonnée les exigences des pays. L'action vigoureuse des Nations Unies en vue d'appuyer le renforcement des capacités institutionnelles et techniques et du Groupe de la Banque mondiale en vue de transformer les programmes pilotes en des programmes d'investissement à grande échelle constitue une excellente base pour aider les pays à mettre en œuvre un accord international sur la REDD+. »

À sa réunion tenue les 3 et 4 février 2010, le Comité directeur du Programme d'investissement pour la forêt a demandé à l'Unité administrative des Fonds d'investissement climatiques de « travailler avec les autres institutions multilatérales REDD+ et les initiatives REDD+ pour étudier les différentes options susceptibles de renforcer leur coopération et la cohérence de leurs actions à l'appui des efforts des pays participant à la stratégie REDD+. L'Unité administrative des Fonds d'investissement climatiques devrait rendre compte des progrès accomplis au Sous-comité du Programme d'investissement pour la forêt, à sa réunion de juin, en présentant un rapport d'analyse des options ».

Ces appels soulignent qu'il importe que le Programme ONU-REDD agisse de concert avec le FCPF, le FIP et les autres initiatives et explore les différents moyens de rationaliser les institutions REDD+ de façon à les rendre plus efficaces, à réduire leurs coûts et à leur permettre d'agir à l'échelle requise.

#### **Arrangements institutionnels provisoires pour la REDD+**

Les discussions sur la coordination des initiatives REDD+ existantes seront sans aucun doute influencées par le débat sur la mise en place d'une structure institutionnelle provisoire pour REDD+. Les discussions à ce sujet auront lieu dans le cadre du processus franco-norvégien lancé par le Premier Ministre Stoltenberg et le Président Sarkozy. Des réunions devraient se tenir à Paris le 11 mars et à Oslo le 27 mai. Cet arrangement provisoire REDD+ pourrait considérablement faciliter la coordination de l'appui aux activités REDD+ en attendant qu'une structure définitive soit mise en place dans le cadre de la CCNUCC, conformément à l'Accord de Copenhague.

#### **Nouvelles formes de collaboration possibles**

Le Groupe de coordination du Programme ONU-REDD (trois organismes) et le Secrétariat reconnaissent que toute structure de gouvernance internationale pour la REDD+, y compris les arrangements provisoires, doit être efficace et non fragmentée. Le Groupe de coordination reconnaît également que si l'on veut progresser plus avant, on ne peut pas continuer comme si de rien n'était. Sous réserve des directives du Conseil d'orientation, le Programme ONU-REDD est prêt à appuyer et seconder les efforts des pays en vue de mettre en place un dispositif institutionnel approprié pour la REDD+. A cet égard, les options envisageables pour accroître l'efficacité sont les suivantes :

1. Structure de gouvernance commune ou conjointe
2. Organe administratif conjoint (secrétariat)
3. Méthodes plus simples d'utilisation des fonds
4. Accord sur une délimitation géographique ou thématique des rôles.

**Question soumises à l'examen du Conseil d'orientation**

1. Le Conseil d'orientation pourrait souhaiter examiner les problèmes et les avantages que présente, pour le Programme ONU-REDD, la contribution à la rationalisation des institutions REDD+ de façon à les rendre plus efficaces, à réduire leurs coûts et à leur permettre d'agir à l'échelle requise.
2. Le Conseil d'orientation pourrait également souhaiter fournir au Programme ONU-REDD des orientations sur les moyens les plus efficaces d'appuyer les efforts déployés par les pays pour concevoir la structure institutionnelle future de la stratégie REDD+.